



Grâce à son activité biologique élevée, il s'attaque tout particulièrement aux agents pathogènes du groupe des basidiomycètes (champignons du charbon : charbon nu, charbon de la tige, caries du blé). Pyriméthanile, substance active du groupe des anilino-pyrimidines, s'attaque aux agents pathogènes des maladies striées et de l'helminthosporiose.

## **Utilisation recommandée et Indications**

### **Recommandation pour la désinfection des semences :**

Blé d'automne	200 ml/dt
Épeautre	200 ml/dt
Orge d'automne	250 ml/dt
Orge de printemps	200 ml/dt
Seigle	150 ml/dt
Triticale	150 ml/dt
Avoine	150 ml/dt

### **Instructions particulières**

Les semences traitées doivent être stockées à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants ; ne pas utiliser comme fourrage ou dans l'alimentation. Ne pas mélanger avec des semences non traitées et ne pas traiter ultérieurement.

Les sacs contenant des semences désinfectées doivent être identifiés par une étiquette.

Il est recommandé de ne pas transporter des semences désinfectées avec le produit Rubin TT sur un moyen de transport servant aussi pour le transport de denrées alimentaires ou d'aliments pour animaux.

## Tolérance

Rubin TT est très bien toléré par toutes les céréales.

Toute désinfection et tout stockage est conditionné(e) par l'utilisation de semences correctement séchées sans abrasion ou teneur en poussières, sans endommagement mécanique, présentant un bon pouvoir germinatif et de pousse.

Dans des conditions de stockage correctes et avec des semences saines et de bonne qualité, il est possible de procéder à une désinfection avec Rubin TT avant le stockage et d'entreposer plus longtemps les semences désinfectées.

Nous conseillons de ne pas entreposer longtemps des semences dont la capacité germinative est inférieure à 90 % et le pouvoir de pousse amoindri.

En cas d'entreposage plus long, il faut de manière générale tenir compte du vieillissement naturel indépendant du produit de désinfection et d'une éventuelle diminution du pouvoir germinatif et de pousse de la céréale pour déterminer la densité d'ensemencement.

## Applications autorisées

Culture	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Avoine	Charbon nu de l'avoine	Dose d'application : 150 ml/100 kg de semences	1,2,3
Chorn (épeautre)	Moisissure des neiges, septoriose des plantules ( <i>s. nodorum</i> ), carie ordinaire	Dose d'application : 200 ml/100 kg de semences	1,2,3
Seigle d'automne, triticale	Moisissures des neiges	Dose d'application : 150 ml/100 kg de semences	1,2,3
Orge de printemps	Charbon nu de l'orge, charbon couvert de l'orge, helminthosporiose de l'orge, maladie striée de l'orge	Dose d'application : 200 ml/100 kg de semences	1,2,3
Blé	Charbon nu du blé, moisissure des neiges, septoriose des plantules ( <i>s. nodorum</i> ), carie ordinaire	Dose d'application : 200 ml/100 kg de semences	1,2,3

Orge d'automne	Charbon nu de l'orge, charbon couvert de l'orge, moisissure des neiges, septoriose des plantules ( <i>s. nodorum</i> ), maladie striée de l'orge	Dose d'application : 250 ml/100 kg de semences	1,2,3
----------------	--	--	-------

**Consignes générales / agronomiques:**

3. Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés par une étiquette portant l'inscription suivante :

- Traité avec un désinfectant des semences. Ne pas ingérer ! Il est interdit d'utiliser les restes de semences désinfectées comme fourrage ou pour l'alimentation, même après les avoir lavés.
- Le nom, les substances actives et les phrases types pour les précautions en matière de sécurité du produit désinfectant des semences.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être complètement incorporées dans le sol; s'assurer que les semences traitées soient également incorporées en bout de sillon.
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toutes les semences traitées accidentellement répandues.

**Consignes relatives à la protection des utilisateurs:**

1. Les sacs contenant les semences traitées doivent être identifiés par une étiquette portant l'inscription suivante : « Lors de l'ouverture des sacs de semences et lors du chargement du semoir, toujours porter des gants de protection. Éviter la formation et l'inhalation de poussières. »
2. Lors de la désinfection des semences : porter des gants de protection + un vêtement de protection. Les équipements techniques utilisés lors de la désinfection des semences (p. ex. systèmes fermés) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

## **Technique d'application**

### **I. Miscibilité**

Le produit est prêt à l'emploi. Une dilution à l'eau peut dans certains cas (en fonction de l'appareil) permettre une répartition plus régulière sur la monograine ou optimiser la viscosité du désinfectant. Rubin TT ayant pu être appliqué très aisément au cours des nombreux tests pratiques, il n'est pas fait de recommandation générale pour une dilution à l'eau. Si celle-ci devait néanmoins être nécessaire dans certains cas, le réglage peut se faire sur un volume total de 300-500 ml/dt de semences. Dans l'avoine, il est généralement conseillé de remplir avec un volume minimum de 300 ml/dt de semences. Après une dilution du désinfectant, veuillez tenir compte du fait que le liquide désinfectant doit être mélangé soigneusement après une pause d'application du désinfectant.

Pour assurer une homogénéisation optimale des différents produits entrant dans le mélange de cuve, nous conseillons l'utilisation d'une cuve de prémélange appropriée. Les meilleurs résultats sont obtenus lorsque Rubin TT est d'abord dilué avec de l'eau. La bouillie de désinfectant ainsi fabriquée peut être pulvérisée avec tous les appareils de désinfection usuels.

Toujours préparer uniquement la quantité de bouillie de désinfectant nécessaire pour le jour d'application.

Rubin TT n'est pas miscible avec des solvants ou des produits contenant des solvants. Pour les travaux de nettoyage avec Isopropanol, veillez à ce que Rubin TT n'entre pas en contact direct avec ce solvant. Ceci est possible par un rinçage à l'eau.

### **II. Technique de désinfection**

Dans les grandes installations de désinfection généralement utilisées, le produit peut être utilisé sans dilution dans la formulation existante. Rubin TT est miscible dans l'eau. Il est nécessaire de régler exactement le dosage de l'installation avant de procéder à la désinfection. Le produit se laisse encore très bien préparer à des températures en dessous de zéro mais il ne doit pas être soumis au gel. L'ensemencement peut commencer 5 à 7 heures après la désinfection.

Les désinfections à l'eau peuvent se déposer après des temps d'arrêt prolongés. Il faut donc homogénéiser soigneusement le produit avant d'en prélever. Nous conseillons

de rincer rapidement à l'eau le système de canalisation avant d'effectuer des pauses de désinfection supérieures à 60 minutes. Le liquide de rinçage utilisé peut être réutilisé pour de nombreuses autres opérations de rinçage ou une nouvelle utilisation ultérieure du produit. Pour une action pleinement efficace du produit, il faut respecter la dose d'application recommandée ici et s'assurer que le désinfectant soit réparti de manière régulière sur les graines en réglant correctement l'appareil.

### III. Utilisation des quantités restantes

Conserver les éventuels restes de la préparation dans les conteneurs originaux en les fermant bien et les utiliser lors de l'opération de désinfection suivante.

## CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

### Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Marquage abrégé

GHS09

Symbole



Indication de dangers

Danger pour le milieu  
aquatique**Mot-clé :** Attention

### Mentions de danger

- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- EUH208 Contient du 1, 2-benzisothiazole-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.

### Conseils de prudence

- P 102 Tenir hors de portée des enfants.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage.
- P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.
- P220 Tenir/stocker à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Stocker à l'écart des denrées alimentaires et des aliments pour animaux. Tenir hors de portée des enfants et conserver dans son emballage d'origine fermé. Respecter les mesures de précaution générales concernant le maniement des produits phytosanitaires ainsi que les remarques relatives à l'élimination des restes de la préparation.

**Service d'urgence en cas d'intoxications:**

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

**CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALES / RESPONSABILITÉ**

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais.



Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF